

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
19/09/2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Syivain RIBIER, Franck VALETTE, Jean-Marc CARTE

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Annie WEGRZYN à Elena BARANSKI

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

Motion contre la fusion des bureaux de La Poste / Plateformes de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) de Le Montet et Montmarault N°32/2023

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la mobilisation d'élus, citoyens et usagers mardi 26 septembre devant le bureau de Poste de Montmarault à 8h pour dénoncer la dégradation des conditions de travail des facteurs de Montmarault et Le Montet suite à la mise en place d'une réorganisation le 19 septembre dernier.

Il explique que cette réorganisation n'a fait l'objet d'aucune communication préalable de la part de La Poste, ni envers les élus, ni envers les usagers.

Cette fusion des Plateformes de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) de Poste du Montet et de Montmarault a pour conséquence la suppression de 3 tournées sur 5 à Le Montet ; que 2 facteurs de Le Montet prennent désormais leur service à Montmarault, augmentant leur trajet aller de 20km de leur domicile ; un manque de personnel et des conditions de travail dégradées notamment par des augmentations des tournées et donc des cadences non tenables.

Même si la direction de La Poste se veut rassurante en prônant que, comme pour toute réorganisation, il faut du temps pour que les choses se mettent en place et que tout va rentrer dans l'ordre, nous pouvons être inquiet quant à la dégradation du service d'ores et déjà constatée. En effet, le courrier n'est plus distribué tous les jours quand bien même les facteurs font actuellement des heures supplémentaires, qu'en sera-t-il sur le long terme ? Ce sont bien les usagers qui risquent de se retrouver sans courrier, faute pour le facteur d'avoir le temps de le distribuer sans se mettre en danger. On déplore malheureusement déjà l'accident d'un agent vendredi dernier.

De plus, à l'heure où l'on prône la neutralité carbone, où le carburant ne cesse d'augmenter, la prise de service des 2 facteurs de Le Montet à Montmarault augmente leur trajet de 20km de

leur domicile n'a pas de sens tout comme il paraît aberrant qu'un facteur prenne son service à Montmarault pour aller chercher le courrier qui sera ensuite trié à Le Montet alors qu'auparavant le courrier était directement livré à Le Montet.

Il y a de quoi s'interroger sur le sens de cette réforme qui supprime des emplois et dégrade le service public.

Monsieur le maire explique également que plusieurs agents de La Poste ont démissionné ou sont partis. C'est le cas du facteur guichetier du bureau de La Poste à Tronget. La direction de La Poste a indiqué à Monsieur le Maire les difficultés de recrutement. De fortes inquiétudes pèsent ainsi sur la capacité de La Poste à maintenir le service qu'elle s'est engagée à assurer sur la commune. La fusion des Plateformes de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) de La Poste de Le Montet et Montmarault, les suppressions de postes de facteurs et les réorganisations qu'elle induisent ne peuvent qu'aboutir à une telle situation.

Aussi, le conseil municipal de Tronget s'oppose fermement à cette réorganisation et aux conséquences qu'elle produit tant en matière de service public que de dégradation des conditions de travail des facteurs. Dans le même sens, le conseil municipal s'oppose également à toute tentative de déstabilisation de l'activité de l'agence postale de Tronget.

Le conseil municipal condamne toute réorganisation qui engendre des conditions de travail inacceptables, des cadences intenable impactant la santé des agents et apporte son entier soutien aux facteurs qui œuvrent au quotidien avec grand professionnalisme et un sens du service public remarquable.

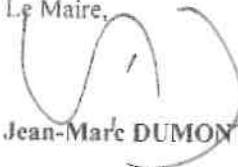
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la présente motion contre la fusion des bureaux de La Poste / Plateformes de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) de Le Montet et Montmarault

ONT VOTE POUR : 13
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : 1
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le
28 septembre 2023
et publié le 28 septembre 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Tronget, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT